



## PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
de la Seine-Maritime

Service Ressources,  
Milieux et Territoires

Bureau de la police de l'eau  
de Seine-Maritime

Dossier suivi par :  
Christèle FERNANDEZ

Tél. : 02 76 78 33 89

Réf. : 76-2022-00275/ML

Monsieur le Préfet de la Région Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime  
Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Bureau des procédures publiques  
7 place de la Madeleine  
76036 Rouen Cedex

A l'attention de Madame Castello

Mèl : [christele.fernandez@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christele.fernandez@seine-maritime.gouv.fr)  
Mèl : [ddtm-srmt-bpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-srmt-bpe@seine-maritime.gouv.fr)

Objet : dossier de déclaration d'intérêt général et DUP nécessitant une déclaration loi sur l'eau instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement : **aménagements hydrauliques (localisation : Hameau des Portes, rue du Clos Prétot, Hameau de la Gripperie) sur la commune de BERNIERES**

### Mise à l'enquête publique

PJ : dossier papier-courrier pétitionnaire-avis-compléments  
pétitionnaire : Caux-Seine agglo Lillebonne (mèl contact : [L.vasse@cauxseine.fr](mailto:L.vasse@cauxseine.fr))  
bureau d'étude : Ecotone Le Havre (mèl contact : [ecotone@neuf.fr](mailto:ecotone@neuf.fr))

ROUEN, le 7 décembre 2022

Mon service instruit le dossier de déclaration d'intérêt général et DUP nécessitant une déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**aménagements hydrauliques Hameau des Portes, rue du Clos Prétot, Hameau de la Gripperie (commune de Bernières)**

Ce dossier bénéficie en parallèle d'une phase d'examen auprès du SAGE de la vallée du Commerce, vous trouverez leurs remarques en pièce jointe.

Ce dossier étant donc jugé complet et régulier, compte tenu des enjeux, je vous propose qu'il fasse l'objet d'une enquête publique d'une durée minimale d'un mois et d'une durée maximale de 2 mois.

Je vous propose que l'enquête se déroule sur la commune de BERNIERES, commune impactée par ce projet et qu'elle soit le siège de l'enquête publique.

Les délais réglementaires sont calculés en fonction de la date de saisine du tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête. Aussi je vous demande de me transmettre copie du courrier correspondant.

Pour information, un dossier de cette opération vous a été transmis le 5 juillet 2022 pour instruction de la DUP.

Par ailleurs dans ce même cadre vous disposez de 15 jours après la désignation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête pour décider de l'ouverture de l'enquête publique.

Le responsable du Bureau  
des Milieux Aquatiques et Marins

  
Matthieu HONORE